



# VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française – Département des Alpes Maritimes – Arrondissement de Grasse

DIRECTION  
DES AFFAIRES  
GÉNÉRALES, DU  
JURIDIQUE & DU  
CONTENTIEUX

SERVICE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DES ACTES ET DU  
PRÉ-CONTROLÉ DE  
LÉGALITÉ

EQUIPE ACTES

N/Réf : SM/SL  
☎ 04.92.90.50.16

[sophie.lubrano@ville-antibes.fr](mailto:sophie.lubrano@ville-antibes.fr)

Affaire suivie par :  
Sophie LUBRANO

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville d'Antibes – Juan-les-Pins

Certifie que l'arrêté portant prorogation de l'arrêté du 12 juin 2018 relatif à la prescription du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain de la commune de Bouyon.

A fait l'objet d'un affichage en Mairie sur le panneau réservé à cet effet et le site internet de la Ville, du 11/01/21 au 11/02/21 inclus sous le numéro 01.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Antibes, le 12 février 2021

Pour le Maire,  
L'attachée territoriale

  
Sandra MIGLIORE



Maurice LÉSECQ  
Commissaire Enquêteur